

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Collectif | المفقودون DISPARUS |
| des | DISPARUS المفقودون |
| familles | المفقودون DISPARUS الأسرة |
| de | DISPARUS المفقودون |
| disparu(e)s | المفقودون DISPARUS |
| en | DISPARUS المفقودون |
| Algérie | المفقودون DISPARUS |

REVUE DE PRESSE

Décembre 2018

Sommaire

| | |
|---|----|
| Le temps, 02.12.2018, Conférence de la FEMED sur la mémoire : Pour que les tragédies ne se reproduisent plus | 02 |
| Liberté, 02.12.2018, BOUIRA, Le partenariat mouvement associatif-pouvoirs publics en débat | 04 |
| El watan, 02.12.2018, Menaces sur les libertés démocratiques : Le carton rouge des ONG | 06 |
| El watan, 02.12.2018, Réfugiés syriens retenus à Tamanrasset : La LADH rappelle aux autorités leurs «obligations»..... | 08 |
| Liberté, 11.12.2018, RÉPRESSION DU RASSEMBLEMENT DES FAMILLES DES DISPARUS, Le RAJ exige la libération des personnes interpellées..... | 09 |
| El Watan, 11.12.2018, Rassemblement des familles de disparus : Une dizaine de manifestants interpellés, puis libérés | 10 |
| Liberté, 11.12.2018, LA LIGUE PRÉDIT DE SOMBRES PERSPECTIVES, Laddh : “Le pays est dans une impasse politique”..... | 11 |
| El Watan, 11.12.2018, Ouargla : Les chômeurs diplômés lancent le mouvement des gilets orange | 14 |
| Liberté, 18.12.2018, MIGRATION CLANDESTINE, L’Algérie réaffirme son engagement à ne faire aucune concession | 15 |
| El Watan, 18.12.2018, Graves révélations de l’avocat du journaliste Adlène Mellah : L’arrestation s’est faite sur la base de réquisitions du 18 février 2018..... | 16 |
| L’Expression, 22.12.2018, CHLEF, 20 harraga disparus en mer..... | 18 |
| Le Soir, 11.12.2018, LA MANIFESTATION N’A PAS ÉTÉ RÉPRIMÉE, 2000marcheurs pour la liberté à Béjaïa | 20 |
| El Watan, 22.12.2018, Des migrants clandestins sauvés, d’autres disparus en mer, Le drame des harraga se poursuit | 22 |
| Le Soir, 23.12.2018, Oran, Interdiction du regroupement pacifique pour la défense des libertés | 24 |
| Liberté, 24.12.2018, CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS, Mise en place d'un Observatoire algérien des migrations... | 26 |
| El Watan, 25.12.2018, Le journaliste Adlène Mellah condamné à un an de prison ferme..... | 28 |
| El Watan, 26.12.2018, Ephéméride 2018 : Confédération des syndicats algériens (CSA), Une nouvelle force syndicale créée..... | 29 |

Le temps, 02.12.2018, Conférence de la FEMED sur la mémoire : Pour que les tragédies ne se reproduisent plus

«La mémoire : un instrument pour garantir la non répétition des crimes». Tel a été le thème d'une table ronde organisée hier par la Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED), au siège de l'association SOS disparus à Alger.

Des représentants d'organisations de la société civile, comme ceux de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) et de l'association RAJ et des représentants des partis politiques, le FFS et JIL Jadid, ont pris part à cette journée animée par le professeur Madjid Bencheikh.

Pour les responsables de la FEMED, «la mémoire est une dimension primordiale pour tout Etat, personne ou groupe de personnes qui a subi un préjudice. Elle engendre la réconciliation quand elle est complète et réelle et la réparation lorsque cette dernière est reconnue». Soulignant que la politique de mémoire peut susciter l'essor d'un esprit de repentance, d'une reconnaissance officielle des responsabilités pour déboucher parfois sur une démarche avec réparation, ils ont expliqué que les mémoires ont toujours une dimension subjective.

«Elles (les mémoires) fonctionnent comme un discours de légitimation de sorte qu'elles sont à la fois rappel d'évènements et miroir déformant. Le propre des souvenirs c'est d'être à la fois une évocation d'un vécu passé mais aussi un discours sur le contemporain», ont-ils expliqué dans le document introductif des travaux, précisant que «les enjeux de mémoire posent aussi les questions de la refondation d'une société après un épisode douloureux de son histoire».

Pour le cas de l'Algérie, cet épisode exposé par le professeur Madjid Bencheikh est la tragédie nationale des années 90. Le thème de son intervention était «La réhabilitation des victimes au centre d'une politique de la mémoire». Selon lui, la réhabilitation d'une victime signifie de remettre les personnes dont les droits sont violés dans l'exercice de leurs droits. «Cela nécessite deux choses : d'abord le rétablissement de la vérité. Et sur cette base, on commence à penser à la réhabilitation. Ensuite, rendre justice aux personnes victimes», a-t-il avancé. Il a expliqué que la réhabilitation est la conséquence logique de la vérité et de la justice. Pour le conférencier, en évoquant le cas de l'Algérie, le fait de faire la Charte pour la paix et la réconciliation nationale est une reconnaissance des victimes, ajoutant que la réparation financière proposée pour les familles des disparus ne signifie pas une réhabilitation. «Dans ce genre de situation, les

réparations financières n'ont jamais réglé les problèmes et abouti à une solution définitive. Elles ne réparent pas en profondeur le mal fait. Elles rafistolent momentanément les choses», a-t-il affirmé, plaidant pour le traitement des causes qui ont produit la tragédie.

Pour appuyer ses propos, M. Bencheikh a donné l'exemple de l'Espagne qui n'a pas réglé le problème depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, il estime que la réhabilitation des personnes doit être traitée politiquement. «Il faut une remise en cause des politiques suivies qui ont conduit au conflit. Si on ne traite pas le problème en organisant des débats libres et démocratiques pour permettre aux gens de s'exprimer, on n'aura pas trouvé de solutions», a-t-il souligné, plaidant pour l'adoption d'un régime déclaratif pour l'organisation de tels débats.

Aussi, le conférencier a appelé à des journées commémoratives dédiées aux victimes afin d'entretenir la mémoire et éviter, ainsi, que les tragédies ne recommencent, tout en avertissant contre la manipulation. A la question pourquoi les partis politiques éludent la question des disparus, Madjid Bencheikh répond qu'il n'y a pas de partis politiques indépendants, à quelques exceptions près, pour s'occuper des préoccupations de la société.

Prenant la parole, Limani Mohamed, secrétaire national chargé à la société civile du FFS, a soutenu qu'il ne peut y avoir de consensus national sans la vérité et la justice.

Karim Aimeur

Liberté, 02.12.2018, BOUIRA, Le partenariat mouvement associatif-pouvoirs publics en débat,



Comment faire des associations un partenaire et un acteur efficient du développement local en Algérie ? Telle a été l'interrogation exposée jeudi dernier par les participants au séminaire organisé par l'association écologique Agir, à la maison de la culture Ali-Zaâmoum de Bouira, portant sur les mécanismes du partenariat entre les pouvoirs publics et le mouvement associatif. Dans ce sens, le député FFS Djamel Baloul a, lors de son allocution, mis l'accent sur le projet de loi organique relatif aux associations, le qualifiant de "mini-révolution" dans le champ politique national, puisque, selon lui, il contient des réformes visant à faciliter les procédures de constitution d'associations à travers la réduction du nombre des membres fondateurs et l'annulation de certains documents administratifs exigés dans le dossier. Pour l'intervenant, ce projet de loi vient renforcer le principe de la liberté des associations à travers la consolidation et la libération de la société civile.

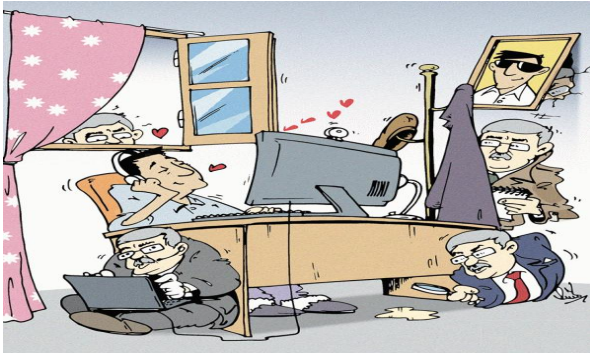
Selon M. Baloul, la démocratie participative va être consolidée et renforcée via ce projet de loi, conformément aux nouvelles dispositions de la Constitution. Ensuite, cet intervenant a affirmé qu'en dépit du manque de moyens financiers et d'encadrement, la plupart des associations n'ont jamais bénéficié de conditions propices qui leur permettent d'atteindre les objectifs tracés.

De son côté, Mme Kirioui Amina, experte en gestion, a abordé le volet de la gestion des finances au sein d'une association. Il est vrai que dans l'imaginaire collectif, les associations "grignotent" le budget de l'État, sans pour autant apporter le plus escompté. Selon cette experte, il s'agira là d'un manque de formation en matière de gestion. Pour elle, il faudrait au préalable être capable de situer correctement les projets dans une vision organisationnelle et stratégique, à même d'analyser des situations problématiques ou d'opportunités et de maîtriser les outils d'aide à la compréhension et à la décision. "Si nos

associations veulent être un acteur incontournable dans le développement local, il faut tout d'abord se débarrasser de cette étiquette de "budgétivore", afin qu'elles gagnent l'estime des pouvoirs publics, et cela ne peut se faire sans une formation adéquate", a-t-elle soutenu. Pour sa part, la directrice des programmes de l'association Agir, Mlle Rosa Redjda, a plaidé pour "l'éveil" des consciences, notamment chez les jeunes, et surtout mettre en place un partenariat gagnant-gagnant entre le mouvement associatif et les autorités locales. "Notre travail consiste à éveiller la conscience des jeunes Algériens sur l'importance de l'éducation, du renforcement de leurs capacités d'action et de pérennisation des projets qu'ils porteront, en les accompagnant à la réalisation des initiatives locales."

RAMDANE B

El watan, 02.12.2018, Menaces sur les libertés démocratiques : Le carton rouge des ONG,



Face au «recul» en matière des droits humains et à la «remise en cause» des acquis démocratiques, des organisations des droits de l’homme ont décidé de réagir.

Dans un communiqué commun rendu public vendredi, six organisations (LADDH, LADH, Amnesty International, RAJ, CLA et CST Béjaïa) interpellent les autorités sur les «violations des droits fondamentaux des Algériennes et Algériens, notamment les libertés de manifestations pacifiques et publiques».

Cet appel est «une occasion de faire un plaidoyer pour le respect des droits et l’ouverture du champ des libertés démocratiques, associatives, et syndicales», estime Saïd Salhi, un des initiateurs du texte et vice-président de la LADDH.

Selon les signataires de l’appel, au moment que la communauté mondiale s’apprête à célébrer le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’homme (DUDH), adoptée le 10 décembre 1948 par l’ONU, l’Algérie assiste à «un recul en matière des droits humains et à une remise en cause des acquis démocratiques et sociaux arrachés par les sacrifices suprêmes des Algériennes et Algériens».

«Plusieurs arrestations de journalistes, blogueurs, militants(es) des droits humains sur fond d’atteintes répétées aux libertés de réunion, de manifestations pacifiques, d’association et d’expression pourtant garanties par la Constitution et les différentes conventions internationales des droits humains ratifiées par l’Algérie», déplorent les signataires.

Face à ce constat, les organisations nationales appellent les autorités au respect des libertés individuelles et collectives et des droits humains et au respect des

libertés associatives, syndicales et politiques. Réagir si besoin par la force aux revendications sociales est la nouvelle approche des autorités.

Dans une déclaration à la clôture, jeudi, de la rencontre gouvernement-walis, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a tracé une feuille de route pour les prochains mois.

Pour lui, l'Etat «a mis en place, durant les dix dernières années, suffisamment de forces publiques, police et gendarmerie, et elles sont assez formées, donc il vous revient de faire face à ces problèmes». «Nous ne pouvons indéfiniment accepter la prolifération de la violence et de l'anarchie», assène-t-il.

Nouvelle hantise des autorités : les réseaux sociaux. «Aujourd'hui, le citoyen est devenu une proie facile aux rumeurs colportées sur les réseaux sociaux, ce qui pourrait porter atteinte à la stabilité du pays», estime Ouyahia.

Appel anonyme et police sur le qui-vive

Hier, un appel anonyme à une marche a provoqué un déploiement massif des services de police. Selon Maghrebemergent, «un étrange message audio circule depuis hier, la voix anonyme appelle les jeunes à sortir manifester place Kettani, à Bab El Oued, samedi 1er décembre après la prière du dohr».

A cet appel adressé «aux frères zawalis et victimes de hogra (pauvres et victimes d'injustice, ndlr)» a répondu un déploiement important de la police dans les grandes placettes publiques de la capitale.

Les ONG signataires de l'appel aux autorités ont apporté leur soutien à la marche pacifique qui aura lieu à Béjaïa le 10 décembre. A cet effet, elles appellent les pouvoirs publics à libérer tous les détenus d'opinion, dont le blogueur Touati Merzoug, condamné dernièrement. «Il s'agit de l'urgence d'examiner le recours introduit à la Cour suprême pour la libération du blogueur Touati Merzoug et de libérer tous les détenus d'opinion.

Ce qui est revendiqué à Béjaïa intéresse toutes les Algériennes et Algériens et interpelle les autorités sur la nécessité d'ouverture des espaces d'organisation et d'expression», tranche Saïd Salhi, militant des droits de l'homme basé à Béjaïa.

IDDIR NADIR

El watan, 02.12.2018, Réfugiés syriens retenus à Tamanrasset : La LADH rappelle aux autorités leurs «obligations»,

La Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) interpelle les autorités sur la situation des ressortissants syriens retenus dans le sud du pays.

Dans un communiqué de presse, rendu public hier et signé de son secrétaire général, Safar Zitoun Mohamed, la Ligue rappelle aux autorités leurs obligations internationales liées aux réfugiés. Il est ainsi primordial, insiste-t-elle, de préserver la dignité de tous les réfugiés, quelle que soit leur nationalité, et ce, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge algérien (CRA) ou par d'autres organisations.

Une cinquantaine de ressortissants syriens, venus vraisemblablement du Soudan, selon des informations recueillies par El Watan auprès des organisations humanitaires, sont retenus à Tamanrasset. Les autorités algériennes auraient décidé de les renvoyer vers le pays de départ, après avoir envisagé, dans un premier temps, de les expulser vers la Syrie.

L'organisation présidée par Bensaïd Mokhtar rappelle aux autorités leurs obligations de pays hôte d'informer les réfugiés sur leur situation et de ne pas les extradier vers une quelconque destination où leur vie et leur sécurité seraient menacées. L'organisation affirme suivre de près la situation de ces ressortissant et rappelle sa disponibilité à participer à tout effort humanitaire en faveur de ces personnes.

IDDIR NADIR

Liberté, 11.12.2018, RÉPRESSION DU RASSEMBLEMENT DES FAMILLES DES DISPARUS, Le RAJ exige la libération des personnes interpellées,

Le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) a dénoncé, hier, la répression du rassemblement à Alger des familles des disparus forcés en exigeant la libération des personnes interpellées. “Le rassemblement pacifique des mères des disparus forcés, tenu aujourd’hui lundi 10 décembre 2018 à Alger (hier, ndlr) et demandant vérité et justice sur le sort de leurs proches, a été empêché. Parmi les personnes venues assister au rassemblement, Hacène Ferhati, membre de Sos Disparus, et Djalal Mokrani, membre du bureau national de RAJ”, a indiqué un communiqué de l’association. “Au moment où le monde célèbre la Journée internationale des droits humains, on assiste à des violations et atteintes aux droits humains, notamment dans le volet des libertés publiques, d’expression, de rassemblement et d’association”, a indiqué, en outre, le communiqué. Et ce, avant d’ajouter que “plusieurs rencontres ont été interdites au niveau national en violation flagrante de la Constitution algérienne et des Conventions internationales ratifiées par l’Algérie”. Aussi, le RAJ “dénonce avec force la répression du rassemblement pacifique des familles des disparus, les interdictions des rencontres et activités des organisations de la société civile, en l’occurrence celle de la Laddh à Béjaïa et de la Ladh à Biskra, ainsi que le recours à la force pour étouffer toute contestation citoyenne et pacifique”. Et tout en exigeant la libération immédiate des personnes arrêtées, l’association “réitère son soutien et sa solidarité aux familles des disparus forcés et à toutes celles et ceux qui se battent pacifiquement pour leurs droits et pour la construction d’un État de droit et démocratique”. Et le RAJ d’interpeller enfin les pouvoirs publics sur “les atteintes répétitives à la liberté d’expression, de réunion et de rassemblement pacifique garantie par la Constitution algérienne et les Conventions internationales ratifiées par l’Algérie”.

Amarrafa

El Watan, 11.12.2018, Rassemblement des familles de disparus : Une dizaine de manifestants interpellés, puis libérés,

Les familles des victimes de disparition forcée ont été empêchées de tenir leur rassemblement hier à Alger.

Voulant rappeler aux autorités, à l'occasion du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, coïncidant avec le 10 décembre de chaque année, leur demande de la vérité sur le sort de leurs enfants, les participants «ont été malmenés». «Nous avons entamé notre action dans le calme.

Mais quelques minutes après le début du rassemblement, nous avons été chargés violemment par la police qui a procédé à des interpellations. Les personnes arrêtées ont été conduites vers différents commissariats de la capitale. Les policiers ont même confisqué nos portables», affirme Hacene Ferhati, membre du collectif SOS Disparus. Les manifestants interpellés, ajoute-t-il, ont été libérés en fin d'après-midi.

L'interdiction de ce rassemblement a suscité la réaction de plusieurs organisations, dont l'association RAJ et Amnesty International. «Au moment où le monde célèbre la Journée internationale des droits humains, on assiste à des violations et atteintes aux droits humains, notamment dans le volet des libertés publiques, d'expression, de rassemblement et d'association.

Plusieurs rencontres ont été interdites au niveau national en violation flagrante de la Constitution algérienne et des conventions internationales ratifiées par l'Algérie», dénonce le RAJ dans un communiqué. L'association réitère, selon la même source, «son soutien et sa solidarité aux familles des disparus forcés et à tous ceux et celles qui se battent pacifiquement pour leurs droits et pour la construction d'un Etat de droit et démocratique».

M. M

**Liberté, 11.12.2018, LA LIGUE PRÉDIT DE SOMBRES PERSPECTIVES,
Laddh : “Le pays est dans une impasse politique”,**



Le constat est désormais presque unanimement partagé : le pays est dans une “impasse politique”, eu égard au flou artistique et à l’opacité qui entourent l’élection présidentielle. Mais, également, compte tenu de la situation générale, dont les marqueurs sont loin de prêter à l’optimisme. Lors d’une conférence de presse animée, hier à Alger, à l’occasion de la célébration du

70e anniversaire de la Déclaration des droits de l’Homme, les membres du directoire de la Ligue algérienne de défense des droits de l’Homme (Laddh, aile de Me Benissad) ont, à l’unisson, dépeint une situation désastreuse de l’état des droits dans le pays, à telle enseigne qu’ils prédisent de “sombres perspectives”, si le choix d’ouverture et du respect des libertés n’était pas opéré par le régime en place.

“Les élections n’ont aucun sens. Les Algériens les boudent, car elles n’ont jamais été libres. Et il n’y a aucune garantie que les prochaines seront propres et honnêtes. Quand les droits sont bafoués, les manifestations sont interdites, l’expression libre est muselée, les activistes traqués et les médias lourds mis au service du régime, nous disons que les conditions ne sont pas réunies pour une élection libre”, a estimé le président de la Laddh, Me Nouredine Benissad. “Un pays qui ne respecte pas les droits n’ira pas loin”, prophétise-t-il. “On a régressé. S’il n’y a pas une volonté politique pour le respect des libertés, la société est alors morte”, ajoute-t-il encore, lui dont l’association n’est toujours pas agréée, en dépit du respect de toutes les procédures exigées par la nouvelle loi sur les associations. “Les acquis de plusieurs années de lutte de militants ne sont pas seulement menacés, mais remis en cause.

On est dans une impasse politique. Personne ne ressent l’ambiance électorale et rien n’est garanti. Personne ne peut prédire ce qui va se passer dans un mois”, observe, pour sa part, l’avocat Aïssa Rahmoune. Selon lui, “le régime est devenu

une SPA où nul n'est assuré d'y demeurer". De son côté, Moumene Khellil, le SG de l'association, soutient que le "pouvoir ne s'occupe pas de la société, ni des droits, mais s'occupe plutôt de ses affaires". En témoigne, à ses yeux, l'ampleur prise par le phénomène des harragas, signe de "l'opacité et de la perte d'espoir en l'avenir" et de "l'impasse".

Plaidoyer pour des "états généraux" des droits de l'Homme

Pendant plus d'une heure, les conférenciers ont égrené un chapelet de violations de droits et d'atteintes aux libertés de la part d'un régime qui ne respecte pas les "conventions" ratifiées ni ses engagements internationaux. "La situation est troublée dans tous les domaines", résume Me Benissad. "Faillite dans la construction d'un État qui respecte les droits depuis 1962", "marches interdites", "une loi sur les associations contraignante", "poursuite de la même situation qu'avant malgré la levée de l'état d'urgence", "restrictions ciblant la société civile", "développement du phénomène des harragas, un drame national", "un discours populiste autour des migrants", "recours abusif à la détention préventive et le non-respect de la présomption d'innocence", comme on l'a vu avec les journalistes et blogueurs récemment incarcérés, "des prisons surpeuplées et déshumanisées", "la question des disparus, en quête de vérité et justice", "harcèlement des Ahmadis", "des handicapés (environ 4 millions) laissés pour compte", "remise en cause des droits socioéconomiques" et l'explosion de la corruption érigée en "prédation" sont autant de marqueurs de l'état des droits de l'Homme dans le pays, selon Me Benissad. Membre actif à Béjaïa, Mahrez Bouiche évoque "la montée horrible de la répression depuis un mois et demi". "La répression s'est généralisée.

Depuis deux ans, quatre marches seulement ont été autorisées", relève-t-il. Il évoque également les interdictions qui ciblent les cafés littéraires. À cela s'ajoutent la "situation des hôpitaux" et l'oppression que subissent les femmes. Face à cette situation, la Laddh ne préconise rien moins que l'organisation des états généraux des droits de l'Homme. "Une sorte de Grenelle à discuter. On est prêts à affronter toutes les expressions, même officielles. Il faut mettre le holà", propose Me Benissad. "Toutes les organisations, les avocats, les juristes, les associations, la société civile en général devons-nous retrouver, sans exclure personne, pour discuter et faire un audit sur le plan juridique et en finir avec la loi de 2012 (sur les associations) pour faire de la société civile un contre-pouvoir capable de formuler des propositions pour l'avenir", détaille-t-il. "Il y a trop d'arbitraire", déplore-t-il. Par ailleurs, Me Guenane a évoqué la difficulté de la

ligue à accéder aux statistiques sur toutes les questions inhérentes aux violations des droits.

Karim Kebir

El Watan, 11.12.2018, Ouargla : Les chômeurs diplômés lancent le mouvement des gilets orange,



Faisant remarquer que l'annonce de 1500 postes par le nouveau directeur de l'Agence locale de l'emploi concerne exclusivement la main-d'œuvre non qualifiée, sans égard pour les centaines de licenciés et titulaires de mastères au chômage depuis plusieurs années, le représentant des protestataires a souligné que leur collectif s'apprêtait à s'engager dans une nouvelle série de sit-in après avoir patiemment attendu la réalisation des promesses du wali, qui annonçait des dizaines de postes pour les diplômés universitaires et de la formation professionnelle pour la fin de l'année 2018.

Après l'annulation sine die du concours de recrutement à Sonatrach, réclamée par ces mêmes protestataires en novembre dernier, alors qu'ils demandaient une exclusivité pour la main-d'œuvre locale au même titre que les autres lieux de tenue des tests, l'annonce d'une nouvelle date d'examen n'a pas été confirmée par la DRH du groupe Sonatrach, même si un accord a été conclu avec la direction de l'emploi pour la réorganisation de l'opération. Pour rappel, le collectif de diplômés de l'université d'Ouargla avait organisé une marche en septembre dernier pour faire annuler l'organisation d'un concours de recrutement à Sonatrach pour 450 postes au niveau de ses bases et chantiers de la wilaya d'Ouargla. Contrairement à d'autres zones de production comme Illizi et Skikda, le concours d'Ouargla s'est avéré ouvert à des candidats de tout le territoire national. Les protestataires avaient alors dénoncé l'octroi de certificats de résidence de complaisance et rendu responsable le maire de Ouargla de la délivrance de centaines de faux certificats de résidence à des candidats qui devaient débarquer à Ouargla le jour du test alors qu'ils étaient censés y habiter. Autre motif de la contestation : la moyenne générale de 12 jugée exagérée et discriminative ainsi que la limite d'âge de 35 ans qui exclut les anciens universitaires n'ayant pu accéder à des postes dans le secteur pétrolier et désirant améliorer leur situation professionnelle.

HOURIA ALIOUA

Liberté, 18.12.2018, MIGRATION CLANDESTINE, L'Algérie réaffirme son engagement à ne faire aucune concession,

“L'Algérie ne fera aucune concession pour sécuriser et protéger ses frontières.” C'est en ces termes que Hassan Kacimi, coordonnateur du centre opérationnel des migrations au ministère de l'Intérieur, a résumé la position de principe de l'Algérie vis-à-vis du phénomène de la migration clandestine. Lors de son passage à la Chaîne III de la Radio nationale,

M. Kacimi a expliqué que devant “les flux de migrants qui connaissent un redéploiement et une exfiltration d'anciens terroristes venant de zones de conflit”, l'Algérie “ne fera pas de concession concernant sa sécurité.” Apportant des explications sur les migrants clandestins qui remontent de l'Afrique subsaharienne vers l'Algérie, mais aussi des migrants arabes venant notamment de Syrie, du Yémen et de la Palestine, M. Kacimi a indiqué qu'il s'agit d'un “phénomène nouveau” car, a-t-il précisé, ces migrants “empruntent des circuits encadrés par des groupes armés”. Mettant en garde contre l'instrumentalisation du phénomène migratoire, il a fait observer que ces migrants “passent par des capitales connues pour avoir instrumentalisé plusieurs dossiers ayant abouti à la subversion et au terrorisme”. S'exprimant sur la conférence ayant porté sur le pacte mondial sur les migrations, organisée récemment à Marrakech,

M. Kacimi a estimé que “ce pacte ne fait pas de distinction entre la migration clandestine et la migration légale”, soulignant qu'il appartient à chaque pays de “définir la politique publique migratoire”, rappelant que “l'Algérie refuse que la question migratoire soit instrumentalisée ou sous-traitée, comme elle rejette un nombre de propositions concernant la délocalisation des centres ou plateformes migratoires”.

M. Mouloudj

El Watan, 18.12.2018, Graves révélations de l'avocat du journaliste Adlène Mellah : L'arrestation s'est faite sur la base de réquisitions du 18 février 2018,

Arrêtés le 9 décembre non loin de l'Opéra, à Alger, où ils prenaient part à un rassemblement de soutien aux artistes poursuivis en justice, le journaliste Adlène Mellah, le photographe Abdelaziz Ladjal et Abdelhafid Negrouche, un citoyen qui était à la cafétéria Tantonville, font l'objet d'une comparution immédiate après deux jours de garde à vue au commissariat de Bab El Oued.

Seul Adlène Mellah a été placé sous mandat de dépôt, alors que les deux autres mis en cause ont été laissés en liberté provisoire pour les mêmes inculpations d'«attroupement sur la voie publique», «incitation à l'attroupement», «désobéissance et outrage à la force publique».

L'avocat du journaliste se déclare scandalisé par le contenu des deux réquisitions sur la base desquelles la police est intervenue en cette journée du 9 décembre pour disperser quelques artistes regroupés devant l'Opéra et procéder à l'arrestation de trois personnes, dont le journaliste. «Lisez-bien le contenu de ces deux réquisitions signées par le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh. Les deux sont datées du 13 février 2018 et leur destinataire est le contrôleur Noureddine Berrachedi, chef de la sûreté de wilaya d'Alger (qui n'est plus en poste depuis plus de cinq mois) auquel il est demandé d'utiliser la force publique dès le mercredi 14 février 2018 pour empêcher tout rassemblement ou marche de protestation non autorisés, tenus par des organisations syndicales sur le territoire de la wilaya d'Alger.

Ces réquisitions ont été faites lors des marches des médecins résidents à Alger», explique maître Amine Sidhoum, en se demandant «si la force publique a besoin d'une formation sur la procédure ou si elle fait exprès pour détruire ce qui reste des institutions de l'Etat».

L'avocat ne met pas de gants pour s'en prendre aux services de police qui, selon lui, ont violé le code de procédure pénale. «Ils arrêtent trois personnes, dont le journaliste Adlène Mellah, pour les mêmes griefs et avec des réquisitions illégales, les présentent au juge, qui les inculpe sans voir sur quelle base ils ont agi. Plus grave encore, le magistrat place le journaliste en détention et met en liberté provisoire les deux autres. Peut-on justifier les griefs et les décisions du juge avec des réquisitions datées de février 2018 et de surcroît destinées à un officier de police qui n'est plus en activité depuis quatre mois. Il y a là une

flagrante violation de la loi. Les arrestations sont arbitraires et la procédure de comparution immédiate et d'inculpation nulle et non avenue», dénonce l'avocat.

Très en colère, il exhibe un autre document trouvé dans le dossier judiciaire. Il s'agit d'un rapport écrit à la main par un policier et adressé à son chef hiérarchique. Il rend compte du contenu de la discussion entre Adlène Mellah et son épouse, durant sa garde à vue au commissariat. «Comment pourrais-je croire qu'un policier puisse ignorer que la communication entre un prévenu et un de ses proches au niveau de la garde à vue est protégée par l'article 51 bis du code de procédure pénale.

Les policiers savent qu'ils n'ont pas le droit d'écouter les personnes qu'ils mettent en garde à vue. Ils savent que la violation de l'article 51 bis est passible de sanction. Alors non seulement l'agent n'a pas respecté la loi, mais en plus il rédige un rapport à son chef hiérarchique pour l'informer de ce qu'il a entendu, et ce rapport se retrouve dans le dossier judiciaire. Où sommes-nous ? Y a-t-il un état de droit dans ce pays ?» lance Me Sidhoum. Pour ce dernier, le procès d'aujourd'hui «va dévoiler de graves entorses à la loi».

A rappeler qu'Adlène Mellah est déjà sous le coup d'une poursuite judiciaire en raison de ses écrits sur son site électronique. Il avait été placé sous mandat de dépôt durant plus de deux semaines, puis remis en liberté provisoire en attendant son procès prévu au mois de février prochain.

SALIMA TLEMCANI

L'Expression, 22.12.2018, CHLEF, 20 harraga disparus en mer,



La harga continue à hanter les esprits des jeunes, moins jeunes, vieux, hommes, femmes, enfants, des universitaires et des chômeurs.

L'alerte maximale a été déclenchée depuis jeudi suite à la disparition, au large de la côte de Ténès dans la wilaya de Chlef de 20 harraga. Les recherches se poursuivent un peu partout. Pour cause, leur embarcation a, pendant leur trajectoire, pris feu. Cependant, les praticiens du service des urgences de l'hôpital Zighoud Youcef de Ténès, ont apporté secours, en les prenant en charge, à neuf candidats à l'émigration clandestine, sauvés par un bateau libérien à Chlef. «Le service des urgences de l'hôpital a accueilli, dans la matinée de jeudi, neuf candidats à l'émigration clandestine, placés actuellement sous contrôle médical», a-t-on appris, précisant que «cinq parmi eux ont été atteints de blessures plus ou moins graves». Les harraga, âgés entre 11 et 39 ans, en plus de deux fillettes âgées de moins de 2 ans, ont été repérés par un bateau libérien, ayant accosté jeudi au port de Ténès dans la wilaya de Chlef. Ils ont été secourus après que leur embarcation, transportant 29 candidats à l'émigration clandestine a pris feu. Véritable phénomène de société, la harga continue de hanter les esprits des jeunes, moins jeunes, vieux, hommes, enfants, des universitaires et des chômeurs. En fin de semaine passée, la forte pluie qui s'est abattue dans la partie ouest du pays, n'a pas empêché 13 migrants clandestins et une fillette de 5 ans de s'aventurer au large d'Arzew en tentant de quitter clandestinement le territoire national. La petite fille et les 13 migrants âgés de 19 à 35 ans ont été interceptés tôt dans la matinée et ramenés sur la terre ferme par les unités compétentes des garde-côtes. Ils ont été pris en charge par les services de la Protection civile. Six d'entre eux souffrant d'hypothermie ont été évacués vers la polyclinique d'Arzew, tandis que les autres ont été remis aux instances judiciaires compétentes. Cela se passe alors que la lutte contre l'émigration clandestine bat son plein. La dernière opération menée par les services de la Gendarmerie nationale d'Oran a abouti au démantèlement d'un réseau composé de deux passeurs d'émigrés clandestins par mer. Agissant sur informations

parvenues à la brigade de la Gendarmerie nationale de Hassi Benyebka faisant état d'un réseau de passeurs, un plan a été mis en place, permettant de mettre en échec une tentative d'émigration clandestine dans le début du mois en cours, à partir de la plage de Aïn Franine. Cette opération a permis l'arrestation de deux individus et la saisie d'une embarcation dotée d'un moteur, de vêtements et chaussures, de sacs à dos, de gilets de sauvetage et d'un seau de 20 litres d'essence.

Par Wahib AiT OUAKLI

2 Corps en décomposition repêchés à Oran

Les unités du groupement territorial des garde-côtes d'Oran ont découvert, hier après-midi, deux cadavres en état de décomposition avancée, a-t-on appris de la cellule de communication de ce corps de sécurité. Le premier corps, en état de décomposition avancée, de sexe masculin, a été repêché par les garde-côtes en patrouille en mer, à 10 heures du matin, à 2 miles au nord de Cap Falcon (Aïn El Turck), a indiqué la même source. Le deuxième corps, également en état de décomposition avancée, est celui d'une femme, repêché à 11 h 30 par les garde-côtes, en patrouille en mer, à 20 miles au nord de Cap Falcon, a ajouté la même source.

Cap Falcon

17 Harraga interceptés

Dix-sept candidats à l'émigration clandestine, ont été interceptés hier, au nord de Cap Falcon (Aïn El Turck) par des unités du groupement territorial des garde-côtes d'Oran. Ces 17 personnes, tous Algériens et de sexe masculin, se trouvant à bord d'une embarcation pneumatique, ont été interceptés à 22 miles au nord de Cap Falcon (Aïn El Turck), hier à 14h00, par une patrouille des garde-côtes. Ces 17 «harraga» ont pris leur départ, à partir de la plage Les Coralès (Aïn El Turck). Ils ont été remis, après les formalités d'usage, à la Gendarmerie nationale qui les a présentés à la justice, a-t-on indiqué.

Le Soir, 11.12.2018, LA MANIFESTATION N'A PAS ÉTÉ RÉPRIMÉE, 2 000 marcheurs pour la liberté à Béjaïa,



Contrairement à la marche du 20 novembre dernier qui a été, pour rappel, violemment réprimée par la police, la manifestation pour les libertés observée, hier, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'Homme, au niveau du chef-lieu de wilaya à laquelle a appelé le comité pour la libération de Merzouk Touati, s'est déroulée dans une parfaite organisation et n'a connu aucun incident.

Près de deux mille personnes ont défilé, dans la matinée, à travers la principale artère menant de la maison de la culture Taos-Amrouche vers la place de la Liberté d'expression Saïd-Mekbel sous les mots d'ordre réclamant la libération du jeune blogueur Merzouk Touati, condamné à 7 ans de prison ferme ainsi que la libération de tous les autres détenus d'opinion.

Dans une ambiance riche en couleurs, arborant des banderoles et des pancartes sur lesquelles l'on pouvait lire «A bas la répression, liberté d'expression», «Libérez Merzouk Touati», les manifestants ont repris à tue-tête tout au long du parcours de la marche des slogans fustigeant le pouvoir. Devant le siège de la Wilaya, une halte a été observée par les manifestants qui scandaient à gorges déployées «Pouvoir assassin», «y en a «tilleli l'Merzouk Touati».

Au niveau de la place de la Liberté d'expression Saïd-Mekbel située à quelques encablures du siège de la Wilaya, lors d'une prise de parole improvisée, les différents intervenants tout en s'élevant contre les atteintes aux libertés des citoyens ont réitéré l'exigence de la libération du blogueur Merzouk Touati et l'ensemble des détenus d'opinion à travers le pays.

Dans sa déclaration, le comité citoyen pour la libération de Merzouk Touati a appelé les participants à la marche au «respect strict des directives et des mots d'ordre pour faire de cette Journée mondiale des droits de l'Homme, une tribune pour porter haut et fort le cri de détresse de tous les détenus d'opinion et pour

que chacun de nous tous puisse exercer sa liberté d'expression et d'opinion sans risque de se voir jeter dans les geôles de la République», a-t-on souligné.

Le même comité initiateur de la marche des libertés se dit également déterminé et convaincu «plus que jamais de la justesse de sa démarche et demeure mobilisé jusqu'à la libération de Merzouk Touati et tous les détenus d'opinion».

La manifestation s'est dispersée vers de 13h dans le calme.

A. Kersani

Une conférence sur les droits de l'Homme interdite par la wilaya

La LADDH s'est vu signifier par le wali de Béjaïa l'interdiction d'organiser une conférence au Théâtre régional de Béjaïa, ce dimanche, dans le cadre de la célébration du 70e anniversaire de la Proclamation de la Charte universelle des droits de l'Homme. Les responsables du bureau de Béjaïa du CDDH indiquent qu'aucune explication sur les motivations de l'interdiction de la conférence n'a été fournie dans la réponse des services de la wilaya. Tout en s'élevant contre ces «pratiques inqualifiables de violations des droits humains», le CDDH de Béjaïa a condamné avec force toute «interdiction de réunion, de manifestations et d'expression».

A. K

El Watan, 22.12.2018, Des migrants clandestins sauvés, d'autres disparus en mer, Le drame des harraga se poursuit,



Les victimes du naufrage, dont deux fillettes âgées de 2 ans, un enfant de 11 ans et des jeunes de 19 à 39 ans, sont tous originaires de la wilaya d'Oran.

Les neuf rescapés du naufrage d'une embarcation semi-rigide au large de la côte ouest d'Oran, avec à son bord 29 personnes, sont toujours hospitalisés à l'EPH Zighoud Youcef de Ténès, où les ont transférés jeudi les gardes-côtes de la région.

Les victimes, dont deux fillettes âgées de 2 ans, un enfant de 11 ans et des jeunes âgés de 19 à 39 ans, sont tous originaires de la wilaya d'Oran. Elles ont été sauvées en mer par l'équipage d'un navire de marchandises se dirigeant vers le port de Ténès, avant de les évacuer à Ténès et les remettre aux gardes-côtes.

Ces derniers les ont aussitôt transférés à l'hôpital Zighoud Youcef de Ténès, où tout le personnel médical et paramédical a été mobilisé pour leur prise en charge dans les meilleures conditions possibles. Le directeur de l'établissement, Saïb Mohamed, a tenu à rassurer les familles et proches sur l'état de santé des neuf personnes sauvées.

«L'ensemble de ces rescapés se portent bien, les deux petites filles de 2 ans sont saines et sauvées, à l'instar des autres harraga sauvés, et les trois jeunes atteints par le feu à bord de l'embarcation, ont été soignés pour des brûlures légères.

Il faut dire que dès leur admission dans notre hôpital, les rescapés ont bénéficié d'une prise en charge rapide et efficace, mettant à contribution tous les médecins spécialistes et agents paramédicaux de l'EPH Zighoud Youcef, si bien que nous n'avons enregistré aucune évacuation vers d'autres hôpitaux.

A cela, il faut ajouter l'élan remarquable de solidarité des habitants de Ténès, à leur tête le président de l'APC et l'association Amel, dirigée par Mme Ghazali»,

a indiqué le directeur de l'hôpital. Il a par ailleurs précisé que son établissement n'a reçu aucun cadavre lié à cette opération de sauvetage et de secours en mer des neuf harraga.

On a appris également hier que des membres des familles des enfants et adolescents hospitalisés ont fait le déplacement jusqu'à Ténès pour s'enquérir de l'état de santé de leurs proches. Ce furent des moments de grande émotion surtout à la vue des fillettes dont les parents ont certainement disparu en mer, puisque 20 harraga demeurent introuvables à ce jour.

Selon des sources concordantes, il y avait 29 personnes, dont des familles, à bord de l'embarcation qui a pris le départ des côtes d'Oran vers l'Espagne. Cependant, arrivé au large à plus de 50 milles de la côte ouest d'Oran, le petit bateau aurait subi une avarie suivie d'un début d'incendie.

On ignore ce qui s'est passé par la suite, car l'accès aux rescapés hospitalisés est quasiment impossible pour des raisons évidentes. Les 20 harraga disparus se sont-ils jetés à la mer ? On n'en sait rien pour le moment.

Ce qui est sûr, c'est que ceux qui sont restés sur le bateau ont eu la vie sauve grâce à un navire de marchandises qui venait d'Espagne et se dirigeait vers le port de Ténès, avec à son bord 3215 tonnes de fer et profilé.

Ce dernier s'est arrêté pour leur porter secours et les évacuer vers le port de Ténès, où il a accosté jeudi à 7h. Voilà un autre drame de l'immigration clandestine qui renseigne sur la recrudescence inquiétante de ce phénomène depuis quelques semaines.

AHMED YECHKOUR

Le Soir, 23.12.2018, Oran, Interdiction du regroupement pacifique pour la défense des libertés,



Suite à un appel lancé par le bureau d'Oran de la Ligue algérienne des droits de l'Homme, en vue d'un regroupement pacifique de solidarité «avec tous les détenus politiques, les détenus d'opinion et les journalistes», et qui devait avoir lieu au square Port-Saïd au front de mer, hier, qu'ils aient eu l'intention de participer ou pas à cet appel, même les passants, tous se sont vu interdire de s'approcher de ce lieu.

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - Un dispositif policier attendait les participants et a même intimé l'ordre à des journalistes venus couvrir l'évènement de ne pas s'approcher, même dans le cadre de leur travail journalistique.

Constatant qu'ils n'allaient pas pouvoir se regrouper comme convenu, les participants à cet appel pour la défense des libertés, toujours encadrés par les policiers, ont improvisé une marche qui les a menés jusqu'au siège de la LADDH au centre-ville d'Oran. Là, une prise de parole a été improvisée par le représentant de la ligue à Oran, Kaddour Chouicha, qui fera remarquer qu'«en réprimant ainsi notre action pacifique, ils lui ont donné plus d'impact».

Estimant que le but de ce regroupement était celui de dénoncer les dépassements exercés sur tous ceux qui tentent d'user de leur droit de penser, d'écrire, en rappelant qu'il faut lutter pour libérer les détenus d'opinion, les détenus politiques et les journalistes emprisonnés. Un représentant du Comité de soutien à Merzouk Touati a également pris la parole pour rappeler qu'il a été jugé et condamné et qu'il est à présent oublié. A ce sujet, le réalisateur Bachir Draïss, dira qu'il est venu prendre part à ce rassemblement pour sortir, dit-il, «un peu la cause de Merzouk Touati de la Kabylie, car nous avons remarqué que pour les autres, il y a beaucoup d'avocats et son cas est un peu isolé. Et injustement incarcéré».

Le Comité de soutien aux journalistes dont le verdict est attendu ce 25 décembre, à l'exemple de Adlane Mellah, était également venu porter la voix de leurs camarades et exiger une justice équitable. Mis à part les représentants de la LADDH, du Snapap, l'on compte parmi les présents le Comité des jeunes de l'Ansej-Cnac qui exige l'effacement de leurs dettes, des lanceurs d'alerte, le SESS-CGATA, mais également de simples citoyens, universitaires, chefs d'entreprises, venus soutenir le regroupement, en provenance de Batna, Béjaïa, Relizane, Tiaret...

Quant aux citoyens curieux qui s'approchaient de ce regroupement improvisé devant le siège de la LADDH, ceux-là se sont vu intimer l'ordre par la police de s'éloigner et de ne pas se mêler au mouvement. Par la suite, les présents ont décidé de se réunir dans les bureaux de la Ligue où des prises de parole ont eu lieu, tous dénonçant la répression et le musellement de l'expression libre.

A l'issue de cette rencontre, un communiqué a été rendu public, où les signataires prévoient la création d'une cellule de coordination pour maintenir le contact direct en vue d'élargir le réseau de solidarité à travers tout le pays.

A. B

Liberté, 24.12.2018, CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS, Mise en place d'un Observatoire algérien des migrations,

Les participants, membres de la société civile et personnalités, à la troisième édition du séminaire sur les migrations organisée à l'initiative de l'association RAJ à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des migrants, ont annoncé hier la décision de mettre en place un Observatoire algérien des migrations.

Les auteurs de cette initiative parmi lesquels des militants des droits de l'Homme (Laddh, Ladh, Amnesty international) et des membres du mouvement associatif, dont le porte-parole du collectif des parents des harragas ainsi qu'un professeur émérite des universités, sociologue et chercheur, ont indiqué dans une déclaration, dite "déclaration de Mostaganem", que la création de cet observatoire "se donne comme ambition de documenter, clarifier les enjeux, alerter et dénoncer ces atteintes, rendre visibles les solidarités et les fédérer pour agir ensemble et proposer des alternatives garantissant les droits et la dignité humaine des migrants".

Dans la déclaration ils se disent "conscients de la complexité des migrations, soucieux et inquiets de la gravité de la situation faite aux migrants et migrantes dans notre pays". Une situation qui, précisent-ils, est "caractérisée par de graves atteintes aux droits fondamentaux de tous les migrants algériens (harragas) ou étrangers en situation régulière ou irrégulière, l'absence des dispositifs juridiques, des politiques incohérentes portant atteinte aux valeurs de solidarité entre les peuples, portant atteinte à la cohésion nationale en discriminant les personnes par la couleur, par la montée inquiétante du racisme et la banalisation de la xénophobie d'État au plus haut niveau, qui réduisent les migrants au statut d'objets et non pas d'acteurs, et les Algériens par l'indirection de s'exprimer au rôle du complice, nous considérons que questionner ces politiques anti-migrants, c'est questionner notre propre citoyenneté".

Parmi les premiers signataires de cette déclaration, une cinquantaine de noms dont on peut citer entre autres, Abdelouahab Fersaoui, président de l'association RAJ, Saïd Salhi, vice-président de la Laddh (aile Zehouane), et Fatma Boufenik, enseignante chercheuse universitaire et membre de Fard, Ferhati Hassane de SOS Disparus, Kamel Belabed, porte-parole du Collectif des parents des

harragas disparus, Yasmina Chouaki de l'association Tharwa Fadhma
n'Soummer, Aïssa Kadri, professeur émérite

Des universités, sociologue et chercheur, et Taher Belabes du CNDDC.

amar.rafa

El Watan, 25.12.2018, Le journaliste Adlène Mellah condamné à un an de prison ferme,

Le journaliste Adlène Mellah a été condamné mardi par le tribunal de Bab El Oued (Alger) à une peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 dinars, pour «attroupement non autorisé» et «désobéissance et outrage à des officiers dans l'exercice de leur fonction».

Le juge a condamné, dans la même affaire, Abdelaziz Laadjal et Abdelhafid Benekrouches à 4 mois de prison ferme et une amende de 50 000 dinars chacun.

Le parquet avait requis, lors du procès qui s'est déroulé le 18 décembre dernier, 3 ans de prison ferme contre chacun des trois prévenus.

Pour rappel, Adlène Mellah, Abdelaziz Laadjal et Abdelhafid Benekrouches ont été poursuivis en justice dans le sillage du rassemblement organisé le 8 décembre dernier devant le TNA (Alger), pour réclamer la libération du rappeur Réda City16.

ELWATAN.COM

El Watan, 26.12.2018, Ephéméride 2018 : Confédération des syndicats algériens (CSA), Une nouvelle force syndicale créée,



Faisant partie de l'Intersyndicale, 13 syndicats autonomes ont procédé en novembre dernier à la création de la Confédération des syndicats algériens (CSA). Considérée par certains comme un « concurrent » à l'UGTA, les promoteurs de cette confédération parlent, eux, d'un « besoin » exprimé par les travailleurs lésés dans leurs droits.

Dans sa configuration actuelle, elle couvrirait syndicalement 14 millions de travailleurs, tous secteurs confondus, y compris la Fonction publique. « C'est un poids important et significatif qui renforce nos actions de revendications et notre capacité de mobilisation.

Nous ne voulons pas être en relation conflictuelle avec l'UGTA, mais plutôt en complémentarité. Toute compétitivité entre nous ne sera que bénéfique pour le travailleur que nous défendons », avait déclaré Sadek Dziri, coordinateur et porte-parole de la CSA, qui a estimé que la centrale syndicale a « failli dans sa mission », celle de défendre le travailleur, et s'est « affiliée » au pouvoir.

Justement, dans ce sens, Nacer Djabi, sociologue et spécialiste du syndicalisme en Algérie, a estimé que la création de la Confédération, après plusieurs mois de maturation, est un contre-pied à l'arrogance du patronat et à l'allégeance au pouvoir. Représentant la force active et militante du pays, cette Confédération est censée, selon cet expert, apporter de l'équilibre à l'activité syndicale et la vie sociale. Elle devra contrecarrer deux problèmes essentiels que sont l'absence de syndicats des travailleurs dans le secteur privé et la faible représentation féminine dans le mouvement syndical.

Cette force de revendication fait que cette organisation autonome ne soit évidemment pas du goût du pouvoir. Un motif qui augmente certes la crainte

chez les syndicalistes, mais n'en diminue pas leur motivation à aller de l'avant. Les membres ont dit avoir respecté toutes les exigences prévues dans la loi pour éviter les bâtons dans les roues que pourrait mettre en place le ministre du Travail pour faire avorter la procédure d'agrément.

Le dépôt de ce dossier, qui devait se faire à la mi-novembre dernier, a été retardé à cette semaine afin d'avoir un siège social pour cette nouvelle organisation syndicale. La CSA cible, dans sa feuille de route, la défense de quatre dossiers essentiels : les libertés syndicales, le droit à la retraite sans condition d'âge, le nouveau code du travail et le pouvoir d'achat.

ISMA BERSALI